Envoyé en préfecture le 24/02/2025
Reçu en préfecture le 24/02/2025
Publié le 25/02/2025
ID : 079-200069755-20250224-DP20250034-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250034

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Services techniques

OBJET : **Attribution marché M24GP06 relatif aux travaux de mise aux normes de la déchetterie de Melle**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 22. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de travaux dont le montant est inférieur ou égal à 500 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Mellois en Poitou dans le cadre de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets et assimilés d'entretenir et de mettre aux normes conformément à la réglementation les déchetteries existantes sur son territoire ;

Considérant la demande de mise aux normes de la déchetterie de Melle faisant suite à un contrôle réalisé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ;

En ce sens, il est prévu un marché de travaux pour une durée de 6 mois.

Vu la consultation mise en œuvre à l'aide d'une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com :

- Date de publication dématérialisée : 03/10/2024
- Date limite de remise des offres : 04/11/2024 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais :
  - Lot n°1 : 5 offres
  - Lot n°2 : 2 offres

Vu le rapport d'analyse des offres du 18/11/2024 ;

Vu l'avis favorable de la revue des marchés du 28/11/2024 ;

Considérant que l'offre la mieux classée au regard des critères de la consultation est celle proposée par :

Envoyé en préfecture le 24/02/2025
Reçu en préfecture le 24/02/2025
Publié le 25/02/2025
ID : 079-200069755-20250224-DP20250034-AU

- L'entreprise EIFFAGE ROUTE pour le lot n°1 « VRD » pour un montant de 192 547,60€ HT ;
- L'entreprise IDVERDE pour le lot n°2 « espaces verts / clôtures » pour un montant de 18 135,00€ HT ;

Soit un montant total de 210 682,60€ HT.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché n°M24GP06 relatif aux travaux de mise aux normes de la déchetterie de Melle pour un montant total de 210 682,60€ HT, selon la répartition suivante :

- L'entreprise EIFFAGE ROUTE, située à Zac de Belle Aire Nord-rue Christophe Colomb 17441 AYTRE CEDEX pour le lot n°1 « VRD » pour un montant de 192 547,60€ HT ;
- L'entreprise IDVERDE, située à Zi Prin Deyrançon -Clos du Grand Chemin 79210 PRIN DEYRANCON pour le lot n°2 « Espaces verts / clôtures » pour un montant de 18 135,00€ HT ;

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- Mme la préfète.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,